L'UCCSA EN BREF...

ENFANCE - JEUNESSE

La commission enfance jeunesse de l'UCCSA a souhaité mener une réflexion sur les pratiques de loisirs des préadolescents/adolescents.

Cette étude permettra de construire un projet collectif à l'échelle du Pays qui permettra à chaque acteur de faire évoluer, au niveau local, la réflexion sur la mise en œuvre des actions à destination des préadolescents et adolescents.

CALENDRIER DES FORMATIONS BAFA - BAFD

- BAFA base : 21 au 28 avril 2012 (8 jours en internat)
- BAFA approfondissement : 29 oct au 3 nov 2012 (6 jours en internat)
- BAFD base : 30 mars au 7 avril 2012 (9 jours en demi pension ou internat)
- BAFD perfectionnement : 23 au 28 janvier 2012 (6 jours en demi pension ou internat)

Contactez Adeline Nascimento : *enfance.jeunesse@pays-sud-aisne.fr*

DES PRODUITS LOCAUX DANS VOS ASSIETTES !

La Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT), en partenariat avec l'UCCSA organise une réunion publique sur les filières courtes alimentaires à faible impact sur l'environnement le mercredi 22 février 2012 à 19h au cinéma théâtre de Château-Thierry. Au programme : projection de film, retour sur l'étude de la demande et de l'offre en produits locaux sur le territoire du Sud de l'Aisne, débat et collation.

LE FORUM DES EMPLOIS ÉCO-DURABLES

Le **31 janvier 2012**, la MEF et l'UCCSA organisent au Palais des Rencontres de Château-Thierry un forum sur les métiers de demain.

Au programme : le bâtiment en éco-construction et les métiers du chauffage au bois... Des conférences à destination des entreprises et des demandeurs d'emploi seront organisées.

Une information sur les contrats en alternance (contrats d'apprentissage…) sera réalisée par Pôle emploi.

Pour en savoir plus :
contactez Sabrina Leroy *s.leroy@mef-psa.fr*
ou Patricia Jannel *direction@pays-sud-aisne.fr*

LES MARDIS DU MONDE RURAL

Le **7 février 2012**, le Réseau Rural Français organise, en lien avec l'UCCSA, une journée rencontre « les emplois de proximité » à la ferme du ru chailly.

Une visite de l'éco-quartier de Crézancy sera commentée par Yannick Champain, architecte et membre de l'association Globe 21. Les filières courtes seront à l'honneur ! En guise d'exemple, Chloé Martineau, chargée de mission à la CCRCT, présentera le développement des filières courtes alimentaires respectueuses de l'environnement. Pierre Radanne, expert des politiques énergétiques exposera les différents enjeux de la lutte contre les effets du changement climatique pour le territoire.

FORMATION EN ÉCO-CONSTRUCTION

Une Première dans le Sud de l'Aisne

Le **12 mars 2012**, une formation de maçon éco-construction débutera au Greta BATP, antenne de Château-Thierry (Lycée Jules Verne). Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du Sud de l'Aisne.

Pour en savoir plus :
contactez Beatrice Wontor
Greta BATP Soissons, 03 23 73 66 76
bwontor.batp@ac-amiens.fr

Ces actions illustrent le Plan Climat du Sud de l'Aisne dont l'une des finalités est d'améliorer l'isolation des bâtiments publics. Grâce à ces deux actions et à la formation en éco-construction, les entreprises du bâtiment du territoire seront en capacité de répondre aux futurs maîtres d'ouvrage publics.

LEADER

Le programme LEADER a pour objectif de financer des actions innovantes sur le territoire. Le nouveau projet de la Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie (4CB) souhaite répondre aux besoins de mobilité des populations âgée et jeune. En conséquence, afin de garantir l'autonomie et d'éviter l'isolement de ces populations, la 4CB sollicite une subvention LEADER pour l'acquisition de deux mini bus dont un sera spécialisé pour favoriser les déplacements de la population âgée à mobilité réduite.

Lettre du Pays du Sud de l'Aisne n°4 • Janvier 2012 • Directeur de la publication : Jacques Krabal • Conception graphique : Christophe Dupuy
Comité de rédaction : Jean-Claude Charbonnier, Julie Clément, Christophe Dupuy, Patricia Jannel, Guilaine Lemaire
Impression : Harvich Imprimeur IMPRIM'VERT • Document imprimé sur papier 100% recyclé • Tiré à environ 35 000 exemplaires
Crédits photos et illustrations : UCCSA - Christophe Dupuy - Muriel Julien - Conseil Général de l'Aisne - Gimli_36 @Flickr
Kyden @Flickr - jean-louis Zimmermann @Flickr - yourte contemporaine @Flickr - Tous droits reservés
Informations au 03.23.71.68.60
www.pays-sud-aisne.fr

LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Economiser l'énergie, c'est préserver la planète mais aussi notre portefeuille !

Le changement climatique est une réalité qui nous menace tous : tempêtes, inondations, montées des eaux, etc. Les conséquences des gaz à effet de serre sont maintenant reconnues par tous. Pourtant, le dernier sommet de Durban sur le climat s'est soldé par un échec, même si les pays émergents ont pris des engagements pour 2020. L'Europe a réaffirmé ses positions dans le respect du protocole de Kyoto. Ce sont souvent les pays riches en énergie fossile qui freinent quand il s'agit d'aborder les vrais problèmes liés au réchauffement climatique.

Au-delà du regret de voir la communauté internationale ne pas assumer ses responsabilités en matière de préservation de notre patrimoine planétaire, nous ne devons surtout pas baisser les bras. Le Grenelle de l'environnement nous entraîne dans la voie des économies d'énergie. Les énergies fossiles, de plus en plus rares, sont aussi de plus en plus chères. Vous vous en rendez compte chaque fois que vous allez à la pompe à essence.

Alors, il ne nous reste qu'une seule direction pour ménager notre pouvoir d'achat déjà fortement amoindri : faire la chasse au « gaspi énergétique, tous azimuts » ! La non consommation des ressources dites naturelles est la base de nos économies. L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée.

L'UCCSA a pris, depuis novembre 2010, des engagements dans cette direction, avec la démarche de Plan Climat réalisé pour tout le territoire. Ce document, référence en matière d'énergie et de climat, poursuit 2 objectifs : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire à l'évolution du climat. D'autres nombreuses actions se concrétisent : développement des produits « Bio » dans la restauration collective issus des filières courtes, plateforme de traitement des déchets du bâtiment, etc. Ainsi, nous favorisons l'emploi tout en préservant notre environnement.

Si nous savons reconsidérer notre rapport à l'énergie, mettre en place des solutions alternatives, nous parviendrons aussi à faire du Pays du Sud de l'Aisne un territoire qui prendra de l'avance. Nous devons être des précurseurs de cette mutation écologique et énergétique nécessaire aujourd'hui. Elle sera indispensable pour inventer et créer les emplois de demain.

Cette transformation du monde, nous ne devons pas l'attendre exclusivement de nos dirigeants car nous devons surtout nous prendre en main. Il nous faut assumer nos propres responsabilités pour agir individuellement, chez soi, et aussi d'une manière commune. Un projet de société ne prend son véritable sens que lorsque l'intérêt général reste le point central de toutes les politiques menées.

Sachons dépasser l'égoïsme et le repli sur soi pour retrouver l'action collective.

Etre un éco-citoyen, c'est être un homme à la fois respectueux de la nature et déterminé à mieux vivre tous ensemble.

Je vous souhaite une belle année à tous.

Le Président,
Jacques KRABAL

Le Vice-Président délégué à l'urbanisme et au logement,
Denis BOUDEVILLE

L'éco-construction est écologique, économique ou les deux !

Nos foyers et notre mode de vie sont directement impactés par la hausse du coût des énergies et la dégradation des ressources naturelles. Les émissions de gaz à effet de serres participent au changement climatique.

Il est donc indispensable de modifier nos comportements et d'envisager de nouvelles solutions pour notre avenir.

Pour notre bâti, nouveau ou ancien, la démarche éco-constructive répond non seulement à ces prérogatives mais permet en plus d'être fier de s'engager dans une démarche responsable.

La nouvelle Réglementation Thermique 2012 impose que toutes nouvelles constructions soient des bâtiments basse consommation, dès le 1er janvier prochain. C'est un premier pas important mais éco-construire permet de faire plus et mieux.

S'engager dans cette démarche, c'est se tourner vers l'utilisation de produits naturels (chanvre, lin, paille, terre, pierre, bois, colle, pigments…) ou issus du recyclage (vêtement, carton, papiers métaux…), fabriqués et transformés localement.

Éco-construire n'est pas simple, c'est une démarche volontaire et d'avenir.

Ainsi, l'UCCSA en lien avec le GRETA a œuvré pour la mise en place d'une nouvelle formation « maçon éco-constructeur ».

Cette formation est l'aboutissement d'une longue réflexion émanant de l'association Globe 21.

Elle regroupe une vingtaine d'entreprises du bâtiment du Sud de l'Aisne engagée pour la promotion du bâtiment durable et de l'habitat sain tel qu'écrit dans la charte du Pays.

L'association Vie & Paysages participe aussi à l'appropriation par tous de cette démarche, en communiquant très largement sur ces thèmes par l'intermédiaire de son forum annuel « Eco-logis et qualité de vie »

www.globe21.fr
www.vie-et-paysages.org

Le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et au développement économique,
Eric MANGIN

UN PAYS EN ACTION POUR LUTTER CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MOBILITÉ : TRANSPORT À LA DEMANDE

Le Transport à la Demande, largement plébiscité, est destiné aux communes et hameaux de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry et à la commune de Chartèves.

Ces lignes ont les mêmes caractéristiques que des lignes de bus classiques (itinéraires pré-établis, arrêts fixes, horaires prédéfinis) mais ne fonctionnent que sur réservation préalable.

MOBILITÉ : SITE DE COVOITURAGE

La mobilité est un enjeu de société. L'évolution des modes de vie modifie et augmente considérablement les modes de déplacements. Tous les modes de transports, individuels ou collectifs, doivent être complémentaires. Ce dispositif concerne tous les citoyens, qu'ils soient valides ou handicapés, jeunes ou âgés.

Le covoiturage consiste à partager son véhicule personnel avec d'autres usagers de la route pour effectuer un trajet en commun. Presque tous les déplacements sont concernés. Au-delà des économies réalisées par le partage des frais, c'est un moyen de réduire le trafic automobile et de participer à la diminution de la pollution atmosphérique. Ce dispositif de solidarité élargit également l'offre de transports des personnes non motorisées (enfants, personnes âgées, handicapées, demandeurs d'emploi…).

Le Conseil général de l'Aisne a d'ores et déjà mis en place le site *www.aisne-covoiturage.com*. Grâce à cette plateforme en ligne, les « covoitureurs » et les « covoiturés » sont mis en relation en fonction de leurs itinéraires. Le travail de la Comission II (Qualité de vie, cohésion sociale et territoriale) du Conseil de Développement consiste, à l'échelle du Pays, à trouver les lieux pour y installer des points de rencontre, mettre en place une signalétique et créer des parkings pour que les conducteurs puissent y laisser leurs véhicules.

Cette plateforme s'adresse au grand public mais également aux entreprises. Par exemple, l'hôpital de Château-Thierry, principale source d'emploi de la ville, a déjà commencé à utiliser ce système avec ses employés pour qu'ils puissent partager leurs véhicules !

Guilaine Lemaire,
Présidente de la Commission II
du Conseil de Développement

Le covoiturage, c'est faire des économies de carburant, limiter le rejet de gaz à effet de serre, réduire le nombre de véhicules en circulation et permettre aux personnes non motorisées de se déplacer.

LE RÉSEAU DE CHALEUR DE CHÂTEAU-THIERRY

La ville de Château-Thierry a le projet de mettre en place un vaste réseau de chaleur qui reliera entre autre les établissements scolaires, le centre hospitalier, des HLM et autres bâtiments communaux…

Ce projet représentera une manne importante d'emploi pour le territoire grâce à l'approvisionnement et à la transformation locale de la ressource en bois dans un rayon de 80km.

Les habitants du territoire bénéficieront ainsi d'une facture énergétique moins élevée. D'autres collectivités du territoire étudient également l'utilisation de cette énergie renouvelable.

FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

La Commission I (Développement économique) du Conseil de Développement a proposé aux élus de développer la filière bois-énergie dans le Pays. En effet, le Sud de l'Aisne est l'un des territoires de la région picarde les plus riches en ressources sylvicoles et, paradoxalement, le moins doté pour l'instant en chaufferies au bois ; ceci malgré le projet ambitieux de création du réseau de chaleur de Château-Thierry.

Le projet de développement de la filière bois-énergie se poursuit actuellement .

Parallèlement à l'activité bois-énergie, la Commission I poursuit avec Globe 21 son analyse en vue de valoriser une partie de la filière bois : répondre aux besoins des artisans locaux de la construction.

Jean-Claude Charbonnier
Président de la Commission I
du Conseil de Développement

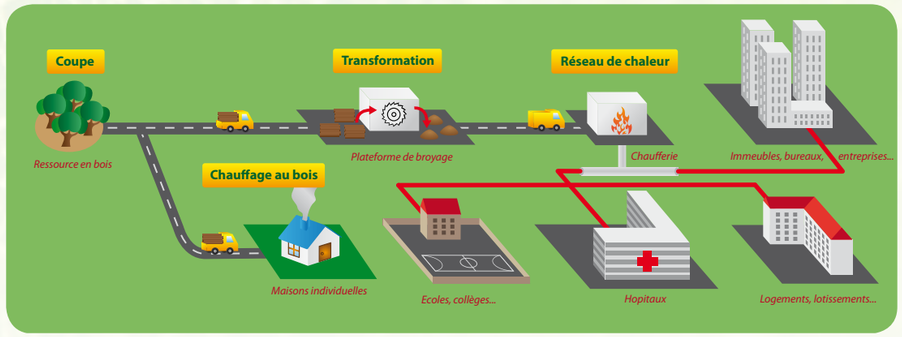

Schéma d'une filière bois-énergie >

ÉCO-CONSTRUCTION : LA RÉALISATION D'UN ÉCO-QUARTIER

avec la participation de Yannick Champain, architecte de l'éco-quartier de Crézancy

La volonté de la ville de Crézancy est de recréer un centre bourg avec des services à proximité des habitations. En effet, la construction accueillera au rez-de-chaussée des commerces (épicerie, boulangerie et fleuriste) et dans les étages des appartements

Quatre critères ont été pris en compte au cours de la construction :

- les règles bioclimatiques : par exemple, toutes les pièces de vie (salon, salle à manger, cuisine, chambre) sont positionnées au sud et les pièces où l'on passe le moins de temps ou qui doivent rester fraîches (cellier, WC, salle de bain, garage…) au nord ;
- l'utilisation de matériaux écologiques locaux : par exemple, de la laine de lin est utilisée comme isolant phonique et thermique. Le lin provient de la linière de Grandvilliers dans l'Oise ;
- l'insertion urbaine : la construction respecte et suit les hauteurs des bâtiments voisins mais aussi le relief vallonné. L'aspect extérieur des façades rappellent la présence des vignes sur les coteaux voisins ;
- la diversité des fonctions urbaines et le lien social : un accès aux personnes à mobilité réduite a été installé (ascenseur). Les habitants accèdent à leur logement par des coursives extérieures pensées comme des lieux de rencontre.

En outre, une attention particulière a été portée sur l'efficacité énergétique des bâtiments. A ce titre, tous les appartements sont classés THPE[1] (consommation d'énergie primaire[2] entre 91 et 150 kWh/m²/an) et BBC[3] (consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m²/an).

Les travaux se termineront fin décembre 2011.

[1] Très Haute Performance Energétique
[2] Une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation
[3] Bâtiment Basse Consommation

Eric Mangin,
Vice -Président délégué à l'aménagement du territoire et au développement économique

Patricia Jannel,
Directrice Générale des Services en charge de la mission développement économique

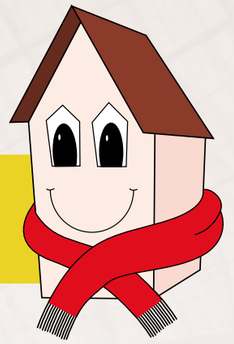

Qu'est-ce qu'un éco-quartier ? A l'heure actuelle, il n'existe pas de définition précise. De manière générale, il s'agit d'un quartier urbain qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. Il doit donc limiter son impact sur l'environnement, favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale.

VALORISATION DES DÉCHETS : LA PLATEFORME DE LUCY-LE-BOCAGE

La Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne est en train de mettre en place une plateforme de tri des déchets à Lucy-le-Bocage. Cette plateforme servira à valoriser les déchets par le recyclage. Mais pas n'importe quels déchets ! On parle ici de déchets verts et de déchets du bâtiment principalement. La superficie permettra vraisemblablement d'y traiter les plastiques, le carton, le bois et pourquoi pas les encombrants. Un exemple de valorisation : le recyclage du bois en vue d'alimenter des réseaux de chaleur dans le cadre d'une plateforme bois-énergie.

La plateforme s'adressera aux collectivités, aux artisans et aux entreprises. Le site permettra aux deux tiers des professionnels du territoire d'y accéder en parcourant moins de 20 km.

François Rameil,
Président de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

La plateforme de tri des déchets de Lucy-le-Bocage (20 km de Château-Thierry) permettra aux déchets verts et du bâtiment du secteur d'être valorisés. Ainsi, les entreprises pourront déposer leurs déchets près de leur lieu de travail et réduire leurs trajets. La valorisation se fera directement sur le site et pourra profiter à d'autres secteurs (filière bois-énergie notamment).

CHIFFRES CLÉS

Emissions de CO_2 d'un ménage français moyen

Transports : 7,4 tonnes de CO_2 par individu soit 54% des émissions totales

Logement : 2,3 t CO_2 /individu soit 30% des émissions totales

Alimentation : 1,2 t CO_2 /individu soit 16% des émissions totales

Moins il ya de personnes dans un foyer, plus les émissions seront élevées :

1 pers : 10,5 t CO_2
2 pers : 7 t CO_2
3 pers : 5,5 t CO_2
4 pers : 4,5 t CO_2
5 pers : 3,2 t CO_2

Source : Ipsos / Logica Business Consulting pour Green Inside, mars 2011